



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5031

Demande d'application d'une gratuite partielle de la mise à disposition à l'association Lyon Duchère AS d'un local situé dans le complexe sportif de la Duchère avenue Andreï Sakharov à Lyon 9e

Direction des Sports

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5031 - DEMANDE D'APPLICATION D'UNE GRATUITE PARTIELLE DE LA MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION LYON DUCHERE AS D'UN LOCAL SITUE DANS LE COMPLEXE SPORTIF DE LA DUCHERE AVENUE ANDREÏ SAKHAROV A LYON 9E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du complexe sportif de la Duchère avenue Andreï Sakharov à Lyon 9^{ème}, de section cadastrale AP 237, répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 09070, relevant de son domaine public.

Afin d'assurer le développement de la vie associative autour de la pratique du football, la Ville de Lyon met à disposition de l'association Lyon Duchère Association Sportive (AS) un local, d'une surface de 71 (soixante et onze) m², destiné à accueillir les activités administratives du club.

La valeur locative annuelle estimée pour ce local mis à disposition est de 8 100 (huit mille cents) euros.

Néanmoins, compte tenu des activités de l'association, son action de promotion du développement du football dans le quartier de la Duchère, il vous est proposé d'agréer une demande de gratuité partielle s'élevant à 3 300 (trois mille trois cents) euros. La mise à disposition est effectivement consentie moyennant une redevance annuelle de 4 800 (quatre mille huit cents) euros versée par l'association.

Il convient de préciser que depuis la signature de la présente convention, l'association Lyon Duchère AS a déposé les statuts de la société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon Duchère Association Sportive.

La convention conclue entre l'association et la SASP en application de l'article L122-14 du code du sport précise que les locaux objets de la présente convention sont affectés à l'association.

Concernant les fluides, pour le gaz, en présence d'un compteur individualisé, l'association souscrira en son nom l'abonnement et prendra en charge le paiement de l'abonnement et des consommations.

Pour l'eau et l'électricité, communs à plusieurs entités, l'association s'acquittera d'un forfait annuel de 570 (cinq cent soixante-dix) euros.

Cette convention prendra effet dès sa signature par la Ville de Lyon pour une durée de trois ans et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu L122-14 du code du sport ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

La gratuite partielle de la mise à disposition à l'association Lyon Duchère AS d'un local d'une surface de 71 m² dans le complexe sportif de la Duchère avenue Andreï Sakharov à Lyon 9^{ème}, est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY